

C'était là que les gens qui ne savaient pas nager, ou ceux qui n'osaient pas nager en eau profonde, s'ébattaient pendant l'été. C'était là également que les moniteurs apprenaient à nager à leurs clients, en les soutenant d'une main; ils les avaient amenés sur place en barque.

Devant les écoles de la "Nata" (côté Roanne), le lit du fleuve avait trois à quatre mètres de profondeur; ce qui était nécessaire pour les plongeurs.

La "Nata" ! Que de choses à raconter sur cette société que dès ma douzième année je me mis à fréquenter. Dès que je m'en sentis capable, je traversai la Loire à la nage et grimpai à une échelle fixée à l'un des deux pontons. Là, j'admirais les plongeurs qui s'élançaient dans l'onde de trois hauteurs différentes, 4 mètres, 6 mètres et 8 mètres. Des plateformes étroites, installées les unes au-dessus des autres et fixées à un pylône en fer, fait de croisillons comme les pylônes électriques, servaient de plongeurs. Une échelle métallique plaquée contre un des côtés du pylône permettait de grimper jusqu'au "8 mètres". Devenu apprenti à l'Arsenal de Roanne, tous les soirs d'été je me précipitais à la Nata pour me baigner, nager et surtout observer les nageurs et joueurs de water-polo.

Un peu plus tard, avec deux copains d'école : Duverger et Narboux, on s'inscrivit à la Nata; à cette époque, nous n'étions que cinq ou six à Roanne à savoir nager le crawl à peu près correctement. Les autres "nages" étaient : la brasse, l'indienne, l'over et le strudgeon ou "grande brasse". Ce qui comptait beaucoup à la Nata, c'était les joutes et le sauvetage. La natation pure débutait et le water-polo balbutiait. Parmi les premiers joueurs de polo, je me souviens des frères Barnay, Dépalle, Dallery, Robert, Faure, Bayle et Deneulin. En 1931, le jour de mes 17 ans, je devins membre actif de la Nata. On me remit ma carte qui, en réalité, était un petit livret à couverture cartonnée et je découvris que le titre exact de la Nata était : "Société de Natation et Sauvetage d'Education Physique et de Tambours et Clairons de Roanne" (autorisée par arrêté préfectoral en date du 1er mai 1888. Agréée du Ministère de la guerre sous le n° 12-362). La devise en était "Courage et Dévouement - Sauver ou Périr". Je ne peux résister au plaisir de citer quelques articles du Règlement de Police et Service Intérieur, imprimés dans ce petit livret.

Article premier : la Société de Natation et Sauvetage reçoit dans ses rangs des Sociétaires de la banlieue et notamment de la section du Coteau, aux mêmes conditions que ceux de la Ville de Roanne...

Article quatre : adhésion pour les hommes de 17 à 60 ans. Pour les enfants à partir de 8 ans, avec autorisation écrite de la famille; à 17 ans, ils sont sociétaires de droit.

Article six : le droit d'admission est fixé par le Conseil à 5 f et l'assurance à 6 F (anciens).

Article sept : tous sociétaires qui se battront entre eux, au cours d'une réunion, fête ou sortie de la Société, seront exclus de droit. En seront également exclus tous ceux qui, en cas de sinistre ou de calamité publique, refuseraient de marcher sur l'ordre direct d'un chef de la Société.

Article huit : chaque sociétaire devra assister aux défilés de la Société dans la tenue décidée par le Conseil. Les absents sans excuse valable seront amendés de 5 F. Tout sociétaire quittant les rangs ou ayant une mauvaise tenue ou pris à fumer ou désobéissance à ses chefs sera amendé de 3 F.

Article neuf : tout sociétaire qui ne répondra pas à une convocation pour un enterrement d'un membre honoraire sera amendé de 3 F. Pour un membre actif, de 5 F.

Article dix : la casquette, la veste et le pantalon blanc sont obligatoires. Un délai de 15 jours à la date d'admission est accordé pour la casquette et le pantalon, un de 3 mois pour la veste.

Article quatorze : le Chef ambulancier est responsable du bon entretien des sacs d'ambulance et boîte de secours. Il doit veiller avec beaucoup de soin à ce que le contenu de ces boîtes et sacs soit toujours au complet.

Le livret contenait quinze articles; ceux-ci montraient bien que le sauvetage était le but principal de la Société (tout au moins à ses débuts) et cela s'expliquait par les crues soudaines, imprévisibles et quelquefois terribles de la Loire.

A mes débuts à la Nata, vers 1929, la Société était présidée par J.B. Lafond, marchand de pneumatiques, rue Poisson; Monsieur Brossette en était le secrétaire. Les moniteurs, MM. Teixier et Déchavanne, qui suivirent Déchavanne-Fonteix, puis Fonteix-Fournier. Les écoles de natation, où l'on accédait par la rue du Rivage ou par la "levée de la Loire", consistaient en une rangée de cabines en bois collectives ou individuelles au centre desquelles se trouvait le bureau des moniteurs; sur la berge, deux pontons de bois munis de deux échelles chacun, et le plongeur à 3 étages dont j'ai déjà parlé. Plus tard, on installa un "trapèze volant" soutenu par 2 poteaux de bois de plus de 10 mètres de hauteur; il y avait aussi une plateforme sur la "perrée" d'où l'on s'élançait dans le vide pour se lâcher, en bout de course, au-dessus de l'eau. Il n'y avait pas tellement d'amateurs ! à part un "Dumoulin", gymnaste à l'A.L. de Roanne, qui, un peu acrobate, exécutait deux ou trois sauts périlleux au-dessus de la Loire, à la grande joie des assistants. Il y eut quelques accidents, certains